

Les cabinets doivent **rester fermés** et la **prise en charge des patients à domicile renforcée**



EFFECTUER LES SOINS DANS LE RESPECT STRICT DES MESURES BARRIÈRES



ASSURER LES SOINS À DOMICILE

- Patients pour lesquels **l'arrêt des soins entraînerait une aggravation majeure**,
- Soins **ne pouvant plus être différés** après 4 semaines d'interruption,
- Soins **post-chirurgicaux** notamment en oncologie, traumatologie, orthopédie,
- Patients **en situation de handicap** (consignes professionnels de santé), en hospitalisation à domicile, en EHPAD (après accord du médecin coordonnateur), et en soins palliatifs.
- Soins de **désencombrement**,
- Patients **atteints de pathologies chroniques**,
- Personnes **âgées dépendantes**, etc.



RESTER JOIGNABLE

Il est important de pouvoir rester disponible pour:

- **Débuter de nouveaux traitements**
- **Garder le contact avec les patients en cours de traitement** : prendre des nouvelles, s'assurer que les exercices d'auto-rééducation sont bien réalisés, s'informer d'éventuelles évolutions de l'état fonctionnel
- **Répondre aux réquisitions ou aux sollicitations** (ARS, hôpitaux, PRADO sur des sorties anticipées, etc.).



POURSUIVRE LES SOINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Hôpitaux, cliniques privées, SSR...



GESTES BARRIÈRES

POUR LES SOINS À DOMICILE AUPRÈS DES PATIENTS NON-COVID



Vêtements dédiés à la tournée



Gants et lavage des mains avant et après les soins



Masque



Désinfection de la voiture, du smartphone et des lunettes de vue en fin de tournée



Lavage des vêtements et douche de retour chez soi



NE PAS REPRENDRE

Séances de kinésithérapie **en cabinet**

Soins **en Ehpad**, si le **médecin coordonnateur s'y oppose**



Consultez la **FAQ** sur le site du CNOMK <http://www.ordremk.fr/covid-19-questions-frequentes-des-kinesitherapeutes/>